

Conseil restreint de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-09-22-1

Portant actualisation de la liste des enseignants vacataires
année universitaire 2024-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant que le Conseil de ce jour doit actualiser la liste des enseignants vacataires recrutés pour l'année universitaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 9	Pour : 9
Nombre de membres présents : 6	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 3	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 0	Non-participation : 0

Le conseil adopte l'actualisation de la liste des enseignants vacataires recrutés pour l'année universitaire 2024-2025 telle qu'annexée à la présente délibération.


Emmanuel Blanchard
Président de séance

Conseil restreint de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-09-22-2

Portant adoption de la liste des enseignants vacataires
année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant que le Conseil de ce jour doit adopter la liste des enseignants vacataires recrutés pour l'année universitaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 9	Pour : 9
Nombre de membres présents : 6	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 3	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 0	Non-participation : 0

Le conseil adopte la liste des enseignants vacataires recrutés pour l'année universitaire 2025-2026 telle qu'annexée à la présente délibération.

Emmanuel Blanchard
Président de séance

Conseil restreint de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-09-22-3

Portant approbation du référentiel de direction et des missions pédagogiques rémunérées
année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant la nécessité d'actualiser et clarifier les modalités de rétribution des missions assumées par les enseignants de l'Institut, il est proposé au conseil restreint d'approuver le référentiel de direction et des missions pédagogiques rémunérées pour l'année universitaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 9	Pour : 9
Nombre de membres présents : 6	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 3	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 0	Non-participation : 0

Le conseil approuve le référentiel de direction et des missions pédagogiques rémunérées pour l'année universitaire 2025-2026.

Emmanuel Blanchard
Président de séance